



Scellé
Dans son paquet d'origine intact et sur présentation de la facture, le cannabis légal ne sera pas saisi. KEYSTONE

Contrôle

Face au cannabis légal, la police tâtonne pour ne pas se faire enfumer



Ressemblant à son cousin illicite à s'y méprendre, le cannabis légal pose un sacré casse-tête aux forces de l'ordre. Qui s'adaptent au cas par cas

Emmanuel Borloz

Légal ou illégal? Impossible à dire à première vue, et c'est bien tout le problème. L'immense vague verte de cannabis légal qui déferle actuellement sur la Suisse pose un casse-tête inédit aux autorités.

En quelques mois, l'utilisation de ce produit, autorisé car contenant moins de 1% de THC - la substance qui fait planer -, a explosé. Et le pic n'est pas encore atteint. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP), qui autorise la mise sur le marché du produit après tests en laboratoire confirmant sa faible teneur en THC, précise qu'une douzaine de sociétés sont en pleine procédure d'enregistrement. Elles rejoindront les cinq producteurs de cannabis légal qui ont déjà obtenu le feu vert de Berne et qui inondent le marché national. Car, pour les revendeurs, pas besoin d'obtenir une quelconque autorisation de la police du commerce.

Outre les commerces dédiés, on trouve désormais cette substance en vente libre en kiosque, sur Internet, sur les réseaux sociaux et peut-être même bientôt en pharmacie. Entre accros à la fumette qui cherchent le plaisir du produit sans la défonce, bobos désireux de s'encanailler ou victimes de maladies chroniques que le cannabis légal soulage, les usagers se multiplient à vitesse grand V. Mais le tout pose un problème de taille: aspect, odeur, couleur et texture, le cannabis légal est impossible à distinguer de sa variante illégale, qui, elle, tombe sous le coup de la loi sur les stupéfiants (LStup).

Pour distinguer ces deux produits, qui ne diffèrent en réalité que par leur structure chimique, des analyses en laboratoire (par chromatographie) sont nécessaires. Prix du contrôle: environ 600 francs. Une somme exorbitante, qui pose la question de la proportionnalité.

Analyses pas systématiques

Sur le territoire vaudois, l'air n'embaume pas (encore?) autant que celui de certains quartiers d'Amsterdam. Mais les forces de l'ordre ne cachent pas un certain embarras face à l'apparition du produit. «Par son impossibilité à le distinguer de celui qui est illégal, le cannabis autorisé nous pose effectivement quelques difficultés au niveau opérationnel», admet Olivia Cuzzolà, porte-parole de la police cantonale.

Face à cette confusion possible, poursuit la porte-parole, «toute personne fumant du cannabis légal doit s'attendre à être contrôlée». C'est ensuite que les forces de l'ordre, qui jouent la carte du pragmatisme dans ce dossier, agiront au cas par cas. «Si le fumeur apporte l'indéniable preuve que son produit est légal, grâce à un emballage intact et à une facture, le cannabis ne sera pas saisi et son détenteur ne sera pas dénoncé.»

En cas de doute: dénonciation

Les petits malins qui envisageraient de mettre de l'herbe qui fait planer dans un sachet acheté au kiosque du coin? Qu'ils n'espèrent pas s'en tirer à si bon compte: «Si l'agent a des raisons de douter des dires du consommateur, ce dernier sera dénoncé et le produit saisi.»

La suite dépend du fumeur: soit celui-ci accepte la saisie et s'en sort avec une amende d'ordre - anonyme et sans suite - de 100 francs; soit, s'il est sûr de son bon droit, il peut faire opposition. «Dans ce cas, le cannabis serait analysé. S'il s'agit de

sa variante légale, la facture sera à la charge de l'Etat et le produit restitué. Dans le cas contraire, le contrevenant devra s'acquitter des frais d'analyse et sera dénoncé à la justice», précise la porte-parole de la police cantonale.

En cas de doute sur la marchandise, seule la justice est autorisée à ordonner une analyse. Et là aussi, les décisions seront prises au cas par cas. Et pour cause. «A 600 francs l'analyse, nous n'en ordonnerons pas de manière systématique. Sans oublier qu'il faut attendre plusieurs jours, voire plusieurs semaines, avant de recevoir les résultats», explique Bernard Dénéreaz, premier procureur du Ministère public de l'arrondissement de Lausanne. Aux yeux du magistrat, une autre difficulté réside dans le très court laps de temps entre le moment où l'agent est en présence du produit et la décision qu'il doit prendre.

Eviter la provocation

Face au cannabis légal, il y a donc beaucoup de «si» pour peu de certitudes, tout étant question de contexte et d'appréhension. Une situation générale un peu floue que l'OFSP, conscient du casse-tête policier et des montants élevés des analyses, ne voit pas non plus d'un très bon œil. «La situation est insatisfaisante. Des tests rapides sont en cours de développement, mais leur fiabilité semble être à ce jour encore insuffisante. On peut cependant supposer que des tests rapides suffisamment fiables seront disponibles d'ici peu», espère Adrien Kay, porte-parole de l'OFSP. Police et justice appellent, elles aussi, ces tests rapides de leurs vœux.

A l'autre bout de la chaîne, chez les revendeurs, à qui la problématique n'a évidemment pas échappé, on évite de souffler sur les braises. «Beaucoup de nos clients nous demandent s'ils peuvent fumer dans la rue. Bien que nous garantissons la légalité de nos produits lorsqu'ils sont dans nos boîtes fermées et scellées, nous le leur déconseillons. Les produits légaux et illégaux se ressemblent trop. Inutile de faire de la provocation», indique Paul, cofondateur de Dr Green.

Tolérance zéro sur la route

● Sur les routes suisses, contrairement à l'alcool en faible quantité, le cannabis n'est pas du tout autorisé. Pour le THC, la loi sur la circulation routière (LCR) indique pourtant un taux (1,5 microgramme par litre de sang) à partir duquel le consommateur est en infraction. «Mais il s'agit du taux minimum détectable», précise Guido Biemann, porte-parole de l'Office fédéral des routes (OFROU), qui martèle «la tolérance zéro» en la matière. Et de rappeler que le cannabis légal contient tout de même du THC. Selon les doses fumées, la limite peut donc tout à fait être atteinte et même dépassée. Et même en dessous du taux légal, des ennuis sont possibles. «Si l'amateur de cannabis se trouve sous le taux de 1,5 microgramme, l'incapacité à la conduite se détermine par la somme des trois critères suivant: la constatation de la police lors du contrôle de la circulation, l'observation du médecin et finalement le résultat de la prise de sang.»

Difficile de soigner une fille rendue SDF par la maladie

Santé A l'occasion des Journées de la schizophrénie, témoignage d'un couple lausannois qui fait face à la maladie psychique de sa fille de 22 ans, à la rue en raison de son hostilité à tout traitement. De quoi illustrer les limites du système de soins. **Page 17**

Un radar sur la route de Berne fait un carton

Lausanne Sur la trentaine de boîtiers qui couvrent le réseau routier lausannois, il en est un qui a enregistré à lui seul quasi la moitié de toutes les infractions du territoire en 2014. Depuis, les usagers ont levé le pied sur cet axe de sortie de la ville. **Page 20**



Sauvabelin ravit les enfants avec ses nouveaux jeux

Lausanne Le succès de la nouvelle aire de jeu de Sauvabelin, avec ses magnifiques structures en bois naturel, illustre celui de la politique de la Ville en la matière. Depuis quelques années, en effet, Lausanne s'attache à rénover ses places de jeu. **Page 20**